Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (1983)

**Heft:** 681

**Artikel:** Déchets : Ollon : du pain sur la planche

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1024901

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

## Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 14.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

**DÉCHETS** 

## Ollon: du pain sur la planche

Chez les opposants au projet de la CEDRA à Ollon, les responsabilités se distribuent, les listes de la pétition lancée par le syndic se couvrent de signatures, des conférences d'informations se préparent. Un comité local, le CADO (Comité antidéchet à Ollon) a pris les choses en main; une consultation populaire aura lieu sur le territoire de la commune en même temps que la votation (cantonale) concernant le stockage d'uranium à Würenlingen. Par ailleurs, contact a été pris avec les autres communes visées par la CEDRA, dans le but, entre autres, de confier à des spécialistes une analyse critique serrée des affirmations, informations, rapports, expertises et projets que la CEDRA (Coopérative nationale pour l'entreposage des déchets radioactifs) avance: du pain sur la planche.

Du côté des promoteurs, il apparaît que la piste a été cendrée depuis longtemps. La Gypse-Union, à Bex, modernise ses installations; c'est bien normal, puisque elle vient de recevoir l'autorisation d'exploiter la colline du Montet jusqu'en l'an 2000. La surface concédée à ses carrières est suffisante, mais des déblais gypseux provenant d'ailleurs seront certes les bienvenus. L'usine de ciment de Roche, elle, vient de se doter d'une installation de concassage, et il paraît que le concassé d'anhydrite se prête particulièrement bien au revêtement des routes forestières et des chemins vicinaux. Voilà qui arrange bien tout le monde: pas de déblais volumineux pour la CEDRA, de la matière première pour les exploitants; l'Etat assurera l'écoulement, bref, la pompe à fric se met doucement en route!

La CEDRA quant à elle multiplie les communiqués

et conférences de presse. Grâce à elle, on a appris que, lors de la séance publique organisée à Ollon, il s'était dit bien des bêtises, mais elle ne nous a pas dit lesquelles. M. Rometsch nous a gratifiés d'une petite leçon de protection de l'environnement; déplorant la cicatrice d'une ancienne carrière, si vilaine dans le paysage, il se propose de la combler et d'y planter une vigne qui produira du «Château-Cedra». Ça, M. Rometsch, ce n'est pas une bêtise: c'est une gaffe: les vignerons, qui connaissent leur terre et leur métier, l'ont appréciée à sa juste valeur.

Quelqu'un croit avoir vu, sur la colline de la Glaivaz convoitée par la CEDRA, une machine de chantier vers la fin septembre 1982. Par ailleurs, le directeur de la CEDRA, lors d'une conférence de presse, a révélé que l'anhydrite de la colline de la Glaivaz avait surpris par sa bonne qualité. Or la surface de la colline est entièrement constituée par du gypse; alors:

— ou bien il y a eu des forages pirates et la CEDRA possède des informations sur la qualité de la roche en profondeur,

— ou bien Monsieur le directeur de la CEDRA parle pour ne rien dire.

Au lieu de débloquer sur le «Château-Cedra», M. Rometsch ferait bien de répondre à ce genre de questions.

Que dit encore la CEDRA? Que le regroupement des communes Ollon-Bauen-Misox, premières sur la liste des sites, est une organisation politique. Tiens donc: le Conseil fédéral vient d'affirmer qu'il ne sera pas tenu compte des oppositions politiques. Voilà donc un problème réglé. Et les autres opposants? Ils ont une dimension «psychopolitique». Que M. Rometsch serait heureux si on pouvait tous les interner dans un hôpital psychiatrique... Savez-vous, M. Rometsch, il y a des pays où cela se fait!

Il y a aussi un autre pays où les Etats viennent de se

donner le pouvoir de refuser toute centrale nucléaire sur leur territoire tant que le problème des déchets ne sera pas réellement résolu. Ce sont les Etats-Unis, M. Rometsch, et la loi date d'il y a cinq jours... Encore une bêtise?

Et les autorités cantonales? Les habitants du coin seraient heureux que l'électeur vaudois soit consulté à propos de ces travaux. Il est bien consulté à propos du stockage d'uranium à Würenlingen. Le Conseil d'Etat tente d'éviter cette consultation que l'esprit de la loi exige, sinon sa lettre. Il va probablement réussir sa manœuvre et c'est tout un district qui perdra un peu plus confiance dans ses autorités.

PS. C'est à l'unanimité des neuf juges que la Cour suprême des Etats-Unis vient de décider que le moratoire sur le nucléaire adopté en 1976 en Californie était conforme à la Constitution américaine: les Etats sont donc fondés à interdire la construction de nouvelles centrales nucléaires tant que le gouvernement fédéral n'aura pas trouvé une méthode sûre pour entreposer les déchets radioactifs. Davantage même: les juges ont refusé de prendre en considération un des arguments gouvernementaux selon lequel l'industrie nucléaire américaine serait menacée (en 1982, le nucléaire a fourni 12.5% de l'électricité produite aux Etats-Unis et au début de cette année, 83 réacteurs étaient considérés comme opérationnels) si le bloquage pouvait intervenir à l'échelon des Etats. On sait que depuis 1979, dix-huit projets de mise en service de centrales ont été annulés, qu'aucune nouvelle installation nucléaire n'a ouvert ses portes et que les dates de branchement des 59 centrales en cours de construction demeurent vagues. Douche écossaise pour les promoteurs de l'électricité nucléaire: il y a à peine trois mois le président Reagan signait une loi promettant la mise au point d'un système pour enterrer les déchets radioactifs avant 1989...